



2025



Rapport D'ACTIVITÉ



LA COOPÉRATION AGRICOLE
VIGNERONS COOPÉRATEURS



ÉDITO

Anticiper et agir pour une viticulture durable

D'une année à l'autre, le même constat : une production qui régresse sous l'effet du changement climatique, un coût du vin à l'hectolitre qui augmente sous la double contrainte de l'augmentation des charges et de la baisse des rendements, une baisse de la consommation qui s'étend à de nouveaux produits et à de nouveaux territoires. Plutôt que de crise, nous pouvons parler aujourd'hui de transformation structurelle du secteur du vin. Il ne s'agit plus seulement de tenir le choc une ou plusieurs années en attendant que les choses aillent mieux et reviennent à une situation idéalisée d'il y a quelques années. Il s'agit pour notre filière de se transformer et de s'adapter.

L'année 2025 est marquée par une prise de conscience de plus en plus claire des enjeux à venir que ce soit pour la filière vin dans son ensemble ou que ce soit pour nos caves coopératives. Plusieurs dossiers qui ont aboutis en 2025 illustrent bien cette évolution :



- La concrétisation des aides de crises notamment l'arrachage
- La validation des mesures européennes du Paquet vin
- La validation définitive du premier accord de durabilité par la Commission Européenne
- Le lancement d'une mission du CGAAER sur la situation des caves coopératives

Pour nos caves coopératives, le changement n'est pas une option, c'est une obligation. Ceux qui n'ont pas encore fait ce cheminement de prise de conscience, doivent absolument regarder la réalité qui est devant nous. Ceux qui ont déjà pris conscience de la réalité doivent agir.

Notre réseau est présent pour accompagner nos adhérents, porter leur voix et essayer de trouver des solutions de court terme, mais aussi de moyen et long terme. Se projeter, anticiper, répondre aux attentes du plus grand nombre, garder un cap collectif et cohérent, sont et restent la ligne de notre confédération.

Joël BOUEILH, Président des Vignerons Coopérateurs de France

Marché et dispositifs D'ACCOMPAGNEMENT

Situation du marché

La récolte 2025 a été historiquement basse avec des rendements très faibles. Cette vendange est caractérisée par un cumul d'aléas et de fragilisation du vignoble lié au changement climatique (notamment la canicule d'août 2025).

C'est aussi une vendange couteuse à produire avec des enchainements de traitements onéreux, et d'une inflation qui repart. Globalement l'impact sur l'économie des exploitations est important.

2025 est aussi marquée par la baisse significative des surfaces cultivées, avec près de 47 000 hectares arrachés par rapport à 2024. Cette diminution résulte principalement du dispositif national d'aide à la réduction

définitive du potentiel viticole, mis en œuvre par FranceAgriMer dans le contexte des répercussions économiques du conflit russo-ukrainien.

En parallèle, la consommation reste en berne et les stocks ne diminuent pas réellement. On observe plutôt un phénomène de contagion de la crise à d'autres segments qui étaient un peu mieux protégés.

Début 2025, le changement de présidence aux USA, 1er marché export pour la France en volume et en valeur a conduit à une grande déstabilisation des marchés aussi bien sur les USA que dans d'autres parties du monde. En plus de taxes supplémentaires, la politique américaine a conduit à une forte instabilité mondiale qui ne favorise ni la fluidité des marchés ni la consommation de vin.

Restructuration des caves et audit CGAER

Face à la situation de crise impactant les caves coopératives, VCF porte depuis 2024 une demande d'accompagnement de la restructuration des caves coopératives. Cette demande a été étayée par une évaluation de la situation des caves coopératives et proposait différentes mesures d'accompagnement financiers et non financiers.

A l'écoute de nos problématiques, les députés ont inscrit dans le Budget 2025 une enveloppe de 10 millions d'euros pour accompagner la restructuration des caves coopératives notamment en favorisant les fusions, la mutualisation des outils et la restructuration des outils de vinification pour réduire les coûts.

Malgré ce signal du parlement, le gouvernement n'a pas souhaité mettre en œuvre ces mesures. Le Ministère a cependant souhaité la mise en place d'un audit, confié au CGAER, pour évaluer les difficultés des caves coopératives et réfléchir aux conditions de mise en œuvre de cette enveloppe. Ce travail remis en janvier 2026 à la Ministre, a confirmé l'importance et l'urgence de l'accompagnement des caves coopératives.

Cap Vin

Après des travaux de consolidation du plan de la filière vin, Cap Vin, VCF reste pleinement engagé dans l'action collective portée par le CNIV pour l'ensemble des organisations de la filière.

Plusieurs sujets ont été déployés en 2025 qui sont majeurs comme axes de relance : investissement dans l'innovation, communication pour relancer la commercialisation de nos vins, lancement de programmes nationaux sur l'œnotourisme, développement de l'export, renouvellement du rayon vin. Il y a beaucoup à faire et de nombreuses options. En particulier la communication négative sur le vin doit changer. Nous devons retrouver la capacité collective à parler positivement de notre produit, à en célébrer le goût, la diversité des produits et des terroirs, l'infinie capacité à créer du lien et à unir les hommes plutôt que de les inciter à l'affrontement.

Programme National d'Aide

2025 aura été marqué par des évolutions importantes pour nos caves sur le programme national d'aide viticole. En effet, la mesure investissement, largement utilisée par les caves coopératives, a été limitée en enveloppe budgétaire pour permettre un redéploiement des crédits vers la mesure de promotion Pays tiers.

Par ailleurs, les dépenses liées aux bâtiments ont été suspendues pour deux ans de manière à limiter l'impact de la baisse d'enveloppe globale. Pour les caves coopératives VCF a cependant obtenu que les dépenses liées aux bâtiments restent possibles pour les dossiers des caves ayant des jeunes installés et pour les dossiers de restructuration. VCF restera très vigilant sur ce dossier très important pour l'accompagnement des caves coopératives.

Dossiers JURIDIQUES

Avancée du dossier relatif aux organisations de producteurs (OP) dans le secteur vitivinicole

Dans un contexte de crise structurelle et conjoncturelle de la filière viticole, marqué notamment par une baisse de la consommation et des tensions économiques persistantes, les Vignerons Coopérateurs ont poursuivi leur mobilisation en faveur du renforcement des outils d'organisation économique des producteurs.

Dans le cadre des travaux menés au sein de l'AGPV, un accord a pu être obtenu entre les principales organisations représentatives de la production viticole autour d'un projet de décret relatif à la reconnaissance des organisations de producteurs dans le secteur vitivinicole.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des évolutions introduites par la réglementation européenne, qui renforcent le rôle des organisations de producteurs comme outil de structuration économique et de rééquilibrage des relations commerciales.

Sur la base de ce consensus, un courrier conjoint a été adressé à la ministre de l'Agriculture afin de soumettre ce projet de décret et de solliciter l'ouverture de discussions avec l'administration, en vue d'une adoption rapide de ce dispositif.

Représentation des intérêts des caves coopératives dans les travaux de simplification douanière

Tout au long de l'année 2025, les Vignerons Coopérateurs ont poursuivi leur action de représentation auprès de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), dans le cadre des travaux de simplification engagés par cette administration.

Cette mobilisation s'est traduite par une participation active aux différents chantiers techniques, avec pour objectif de faire valoir les spécificités opérationnelles des caves coopératives et de veiller à leur prise en compte dans les évolutions des outils et procédures.

Une attention particulière a été portée à deux évolutions majeures :

- Le basculement du module MVV au sein du système GAMMA2 pour la gestion des titres de mouvement ;
- Le remplacement du service en ligne « RECOLTE » par le nouveau téléservice « VENDANGES », destiné à la déclaration de récolte et de production.

Dans ce cadre, les Vignerons Coopérateurs ont veillé à promouvoir des solutions permettant de limiter les contraintes administratives, d'éviter les doubles saisies et de garantir la compatibilité des outils avec les pratiques des structures coopératives, dans la continuité des travaux engagés en 2024.

Suivi du dossier de la désalcoolisation des vins et boissons alcooliques

Les Vignerons Coopérateurs ont également intensifié leur action de représentation sur le sujet de la désalcoolisation des vins et des boissons alcooliques, qui soulève des enjeux significatifs pour la filière.

Cette action s'est articulée autour de deux axes principaux :

- Une alerte adressée à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) concernant les incertitudes juridiques liées à l'applicabilité du dispositif de contractualisation aval issu des lois EGAlim aux vins désalcoolisés et aux boissons élaborées à partir de ces produits ;
- Une contribution à la consultation menée par la DGDDI sur son projet de circulaire relative à la désalcoolisation.

Dans ce cadre, les Vignerons Coopérateurs, aux côtés des autres organisations représentatives de la production, ont défendu la mise en place d'un statut spécifique pour les opérations de désalcoolisation, tout en préservant les intérêts économiques du secteur de la distillation. Cette proposition vise à concilier plusieurs objectifs : assurer le respect des exigences fiscales, garantir la traçabilité des opérations, tout en adaptant les obligations administratives aux volumes traités, afin de ne pas pénaliser les opérateurs de taille moyenne ou modeste.

Encadrement de la contractualisation avec la grande distribution

Les Vignerons Coopérateurs ont poursuivi leurs travaux relatifs à l'application du dispositif de contractualisation aval dans les relations entre les caves coopératives et les acteurs de la grande distribution.

Ces travaux ont notamment été engagés à la suite de courriers adressés par certaines enseignes à leurs fournisseurs, portant sur :

- La détermination des indicateurs pertinents pour la construction du prix ;
- Le régime juridique applicable aux relations contractuelles.

Dans ce contexte, les Vignerons Coopérateurs ont œuvré à la clarification du cadre juridique applicable et à la définition de positions communes permettant de sécuriser les pratiques des caves coopératives. Ce

travail a consisté à rappeler les obligations issues des lois EGAlim, ainsi qu'à préciser leur interprétation au regard des spécificités du secteur vitivinicole et du modèle coopératif.

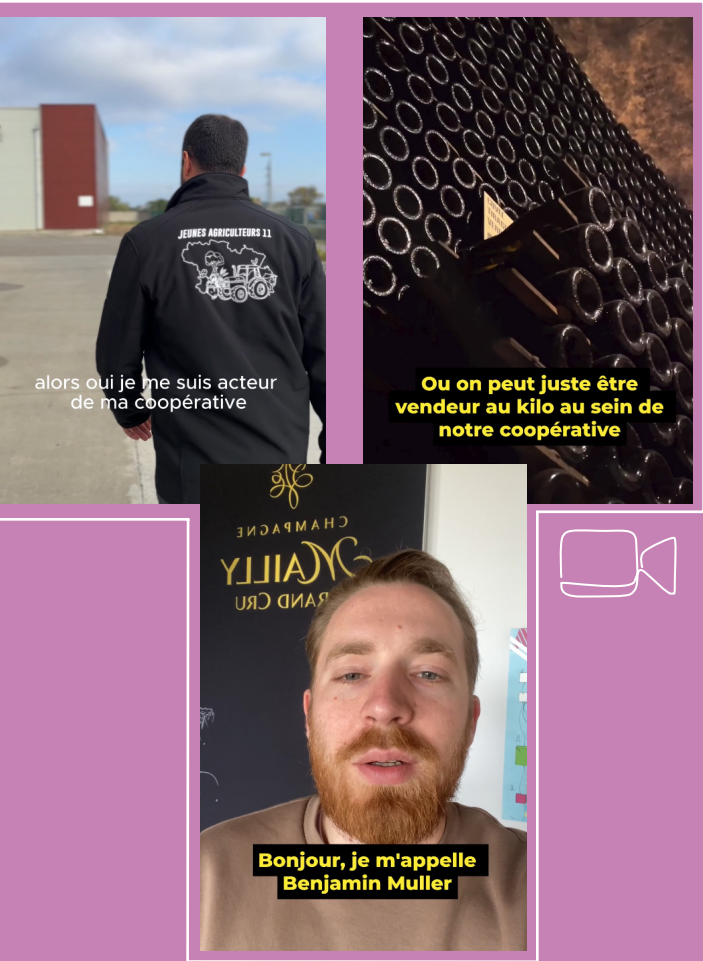


Animation du groupe des Jeunes Vignerons Coopérateurs (JVC)

En 2025, l'animation du groupe des Jeunes Vignerons Coopérateurs s'est poursuivie, avec l'organisation de deux réunions en présentiel à l'occasion du Salon international de l'agriculture et lors du Congrès des Vignerons Coopérateurs.

Ces réunions ont permis de conduire des travaux prospectifs en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs et les Vignerons Indépendants, en lien avec FranceAgriMer, notamment sur les enjeux d'avenir de la filière et l'attractivité du métier.

Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par la poursuite du projet de valorisation du modèle coopératif à travers des supports audiovisuels, avec la publication de cinq nouvelles vidéos mettant en avant le parcours et l'engagement de jeunes vignerons coopérateurs, dans la continuité de la dynamique engagée en 2024.



SOCIAL

Bilan de l'année des négociations salariales

L'année 2025 s'inscrit dans le prolongement direct des années précédentes, marquées par une persistance des défis structurels et climatiques qui pèsent sur la filière viticole. Entre l'adaptation nécessaire aux évolutions de la consommation et le souhait de maintenir un équilibre économique, le secteur poursuit ses efforts de stabilisation pour en assurer sa pérennité.

Dans ce cadre, les négociations salariales se sont inscrites dans une dynamique constructive et responsable. Les échanges ont permis à l'ensemble des partenaires sociaux de partager un diagnostic commun des difficultés, tout en affirmant la nécessité de préserver le pouvoir d'achat des salariés. Les propositions des différentes organisations syndicales ont contribué à enrichir le débat et à faire évoluer la position patronale. L'accord finalement trouvé, avec une revalorisation du SMIC de branche accompagnée d'une augmentation de 1,2% sur le reste de la grille dès le 1er janvier 2025, constitue un signe positif.

Cette négociation traduit une volonté partagée de maintenir l'attractivité des métiers et de reconnaître l'engagement des salariés, tout en tenant compte des contraintes économiques de la filière.

Dossiers TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Coordination renforcé et avancées clés sur le dossier HVE

La coordination et la collaboration au sein du réseau LCA et avec nos partenaires se poursuit et se renforce en 2025 sur le dossier HVE, en particulier autour des travaux sur les indicateurs Eau, et Sol - Carbone - Gaz à effet de serre. Cette année a été marquée par la reprise, par Fabrice Thibaudeau, de la représentation de notre réseau en CNCE, et par la poursuite d'une veille active sur les évolutions du référentiel, du plan de contrôle, et des grilles d'audit.

Quelques bonnes nouvelles sont également venues ponctuer notre année, avec la clôture du recours devant le Conseil d'Etat en faveur de la démarche HVE, et la mise en avant de l'engagement de notre réseau dans une enquête du CGAAER sur les transitions. Nous avons également pu confirmer, avec l'aide du CEPRAL, la représentativité des coopératives parmi les structures collectives, ce qui a contribué à l'ouverture d'un compte sur l'espace de travail collaboratif du ministère.

Et pour finir l'année, malgré des débats houleux le crédit d'impôt HVE est reconduit en 2026, et notre réseau a ouvert des discussions stratégiques concernant de nouvelles évolutions du référentiel HVE.



Mobilisation du réseau autour du projet VITILIENCE

En 2025, notre participation au projet VITILIENCE, porté par l'IFV, a structuré les démarches engagées par notre réseau autour du changement climatique. Notre réseau a favorisé l'inclusion des coopératives dans les projets de démonstrateurs par le relai des appels à projet vers les coopératives, et par une promotion active de rôle de nos structures dans les territoires auprès de porteur de projets. Le projet VITILIENCE a également permis de renforcer le lien entre notre organisation et les nombreux autres acteurs de la filière au national et au régionale, à travers le suivi du projet et la création de ressources autour de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique.

CSRD 2025 : un contexte évolutif exigeant une vigilance accrue du réseau

En 2025, notre réseau a poursuivi sa mobilisation concernant la réglementation dite CSRD avec la montée en compétence des fédérations régionales en lien avec l'expert du réseau LCA. Nous avons également participé activement à la création d'outils dédiés au sujet par le réseau LCA, à travers la mobilisation des fédérations régionales et des coopératives. L'année 2025 a été mouvementée sur le sujet de la CSRD, et notre réseau a donc relayé les informations disponibles au fil de l'eau, tout en participant à la coordination interne LCA sur ce sujet stratégique. La CSRD a également permis de faire le lien avec le sujet plus global de la RSE, et a pu être abordé lors d'un atelier au congrès VCF 2025.

Un engagement du réseau pour une lecture éclairée des résultats de PestiRiv

En 2025, notre réseau s'est mobilisé à la suite de la publication des premiers résultats de l'étude PestiRiv, consacrée à l'exposition des populations résidant à proximité des zones viticoles aux produits phytopharmaceutiques. Les caves coopératives et leurs adhérents étant directement concernés par ces travaux, plusieurs actions ont été engagées afin de mieux comprendre le cadre scientifique et méthodologique de l'étude, pour favoriser une bonne appropriation des résultats et contribuer à une communication transparente sur le sujet.

2025 : évolutions décisives sur la séparation vente-conseil

2025 a été une année d'évolution importante sur le sujet de la « séparation vente-conseil » avec des discussions importantes menées vers un assouplissement que notre réseau demande depuis plusieurs années. Le travail collectif au sein de LCA avec les équipes chargées des affaires publiques a porté ses fruits, avec la fin de la séparation stricte de ces activités, et la sortie de l'activité de prestation de service du périmètre du texte.



EUROPE

Le « paquet vin »

Après plusieurs mois de travaux fin 2024, dans le cadre d'un groupe à Haut niveau sur le vin, le « paquet vin » européen a été présenté par la Commission européenne le 28 mars 2025. C'est un ensemble d'évolutions réglementaires destinées à soutenir le secteur vitivinicole face à la crise. Les Vignerons coopérateurs ont été à l'origine de la mobilisation autour de ce texte et ont travaillé durant l'année 2025 à sa consolidation.

Le texte a été finalisé en fin d'année 2025 pour une adoption officielle début 2026.

Parmi les points notables, ce texte reconnaît la possibilité pour une organisation de producteur de bénéficier des taux d'aide maximum aux investissements quelle que soit la taille de l'entreprise. Ainsi des caves coopératives, ayant atteint ou dépassé 50M€ de chiffre d'affaires, pourront si elles sont reconnues OP bénéficier du taux d'aide maximum de 40% en investissement au lieu d'un taux de 20% appliqué aux entreprises intermédiaires (notamment sur la base du critère de chiffres d'affaires supérieur à 50M€).

Accord de durabilité

Notre organisation VCF, a été pionnière sur la constitution du dossier d'un accord de durabilité en 2025 avec l'objectif de soutenir les producteurs de vins biologiques et Haute Valeur Environnementale (HVE) en leur garantissant une rémunération juste, supérieure à leurs coûts de production, afin de les encourager à poursuivre leurs pratiques durables dans un contexte de crise multifactorielle (climat, consommation, export).

L'accord s'appuie sur l'article 210 bis du règlement UE 1308/2013, qui permet de déroger au droit de la concurrence pour favoriser des pratiques agricoles plus durables. Ce cadre juridique a été validé en juillet 2025 par la Commission européenne pour les vins de Pays d'Oc. Sa mise en œuvre est prévue dès la vendange 2025 avec une validité de 2 ans. Les travaux se poursuivent pour la Vallée du Rhône.



Évolution du texte OCM et préparation de la réforme de la PAC

L'année 2025, ce sont aussi des travaux importants sur l'évolution de l'OCM. La Commission a souhaité proposer une évolution de ce règlement. L'enjeu pour la Coopération Agricole et pour VCF était la préservation et la promotion des spécificités coopératives. Un important plaidoyer a été constitué et porté auprès des institutions européennes pour garantir la reconnaissance des principes coopératifs dans les textes législatifs, notamment dans les discussions sur la gouvernance des entreprises et la transparence des marchés. Ces contributions ont par ailleurs été partagées par l'ensemble des coopératives agricoles européennes.

Le processus de réforme de la PAC post-2027 a également démarré en 2025. Pour VCF et LCA c'est d'abord l'anticipation des réformes du CFP (Cadre financier pluriannuel) qui étaient en jeu. Très tôt dans l'année, à travers des groupes de travail européens et nationaux, des analyses des impacts des futures orientations budgétaires et politique ont été menées. Dès le mois d'avril, en coordination avec le COPA-COGECA, le Conseil d'Administration de LCA a pris position sur le sujet : pas de renationalisation de la PAC, le maintien d'un deuxième pilier, un budget ambitieux.

Dans un deuxième temps pour VCF, il s'est ensuite agi de redéfinir les lignes de la position concernant la filière vin : un budget stabilisé et dédié à la filière, le maintien des programmes d'aide, la préservation des acquis du Paquet Vin. Enfin dès 2025 VCF a plaidé pour un règlement de transition de manière à clarifier la phase de fin de programmation de la PAC actuelle pour ce qui concerne notre secteur.



Veille européenne : des ralentissements sur l'environnement mais de nouveaux dossiers stratégiques

Au niveau européen, la veille réglementaire et technique se poursuit sur les sujets environnementaux et agricoles. Si certains dossiers connaissent un ralentissement lié au contexte politique européen, plusieurs enjeux stratégiques continuent de mobiliser les équipes, en lien étroit avec nos partenaires nationaux et européens.

C'est notamment le cas des travaux sur les nouvelles techniques génomiques (NTG), au cœur des réflexions sur l'adaptation de la viticulture au changement climatique, ainsi que des initiatives de l'Union européenne autour de la résilience de l'eau et de la gestion durable de cette ressource essentielle pour les territoires viticoles.

European Wine Day

L'European Wine Day, ou Journée européenne du vin, est une initiative née de la collaboration de quatre acteurs majeurs de la filière vitivinicole européenne (VCF, FARM EUROPE, AREV et ITERVITIS) chacun apportant son expertise et sa vision du secteur. Après une première édition organisée à Toulouse en 2023, la deuxième édition s'est tenue le 21 octobre 2025 à Strasbourg autour du thème : « L'avenir du vin européen en jeu ».

Cette rencontre a été ouverte par Christophe Hansen et a réuni plusieurs députés européens, ainsi que des vignerons, décideurs publics et représentants de la filière venus de toute l'Europe. L'événement a permis de mettre en lumière le patrimoine viticole européen tout en favorisant les échanges sur les enjeux d'avenir du secteur, notamment son rôle économique, culturel et sa contribution à la transition durable.

Afin de garantir une large participation européenne, l'ensemble des débats a été proposé en cinq langues : français, anglais, allemand, italien et espagnol.

IMAGE DU VIN *et communication*

Actualités Vin & Société (V&S)

En 2025, l'association Vin & Société (V&S) s'est fortement mobilisée autour de plusieurs enjeux stratégiques pour la filière vitivinicole. Sur le plan sociétal, elle a poursuivi ses actions de sensibilisation à la consommation responsable en mettant à disposition des outils pédagogiques destinés aux consommateurs (tels qu'un guide de la consommation responsable ou un mémo sur le geste de recracher et en développant des modules de formation auprès de 300 étudiants des établissements d'enseignement agro-viticole. Ces formations ont porté notamment sur les repères de consommation à moindre risque, les risques sanitaires et sociaux liés à une consommation excessive d'alcool, l'identification des profils à risque ou encore la compréhension de la loi Évin.

Dans cette même dynamique, V&S a collaboré avec Wine in Moderation à l'occasion de la deuxième édition du congrès international « Lifestyle, Diet, Wine and Health », organisée à Rome du 26 au 28 mars 2025. Les échanges ont notamment porté sur la prévention des maladies liées au mode de vie, les effets de la diète méditerranéenne sur la longévité et la place d'une consommation modérée de vin dans une alimentation équilibrée.

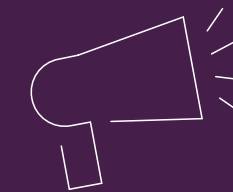
Parallèlement, V&S a conduit, avec Deloitte, une étude inédite consacrée à l'œnotourisme afin de mettre en lumière son poids économique, culturel et territorial. L'association a également publié, en partenariat avec IFOP, une nouvelle édition du baromètre « Les Français et le vin ».

En 2025, V&S a également lancé « Les Champions vigne du digital », une initiative collective destinée à renforcer la présence de la filière vin sur les réseaux sociaux. Ce dispositif accompagne les professionnels, qu'ils soient débutants ou expérimentés, dans le développement de pratiques de communication efficaces et adaptées aux évolutions des usages numériques.

Enfin, l'association a poursuivi ses actions de représentation auprès des pouvoirs publics sur plusieurs sujets majeurs : la fiscalité, la simplification du régime des licences de vente pour certaines activités œnotouristiques, ainsi que les débats autour de la notion de « no safe level of alcohol » portée par l'OMS. Sur ce dernier point, V&S a défendu une approche fondée sur la lutte contre les usages nocifs et la promotion de la modération.



Bilan des actions de *COMMUNICATION*



Médias

Depuis début 2022, en lien avec la feuille de route du Conseil de section, VCF a développé ses actions de communication pour augmenter son influence dans la filière et auprès des pouvoirs publics mais aussi pour prouver la valeur du modèle coopératif. En 2025, nous poursuivons nos actions en lien avec notre réseau et notre présence a été largement accentuée sur les canaux de communication.

Quelques chiffres clés 2025



2 040
abonnés

→ 81 publications au cours de l'année
→ 90 republications



2 300
abonnés

→ 85 tweets au cours de l'année
→ 102 retweets



15
articles

→ mentionnant Joël Boueilh et la section VCF



6 communiqués de presse à l'initiative de VCF



Congrès VCF à Paris

En 2025, le conseil de section a fait le choix d'organiser le congrès VCF à Paris. Le congrès s'est ainsi tenu dans les locaux du Crédit Agricole début juillet, dans un format volontairement sobre et maîtrisé en phase avec la crise majeure que subit la filière actuellement.

Les échanges ont porté sur plusieurs enjeux majeurs pour la filière, notamment les évolutions réglementaires européennes avec le nouveau « Paquet Vin », la restructuration des caves coopératives françaises, ainsi que l'accord de durabilité, un sujet sur lequel Vignerons Coopérateurs de France a joué un rôle pionnier. Le chef de l'Unité en charge du dossier à la DG CONCURRENCE est ainsi venu débattre avec les adhérents de l'intérêt et de l'importance de ce dossier.

Cette édition parisienne a été l'occasion pour la ministre de l'Agriculture de venir s'exprimer devant les vignerons coopérateurs dans un contexte où les réponses à nos interpellations étaient très attendues. Cette venue a permis au Président de VCF Joël Boueilh de rappeler la situation de nos caves et d'appeler à un accompagnement ciblé et opérationnel.

Vie INTERNE

L'année 2025 a été marquée par une forte mobilisation des équipes de VCF dans un contexte particulièrement difficile pour la filière vitivinicole. Tout au long de l'année, le président Joël Boueilh est allé à la rencontre des adhérents afin d'échanger sur les enjeux du secteur et d'accompagner les évolutions de terrain.

En 2025, une attention particulière a été portée aux tensions apparues entre LCA Sud et Vignerons Coopérateurs Sud à la suite de la fusion, deux années auparavant, des fédérations départementales du Var et des Bouches-du-Rhône au sein de La Coopération Sud. Malgré les tentatives de médiation, la séparation organisationnelle a été actée entre LCA Sud et une grande majorité des caves coopératives la région Sud. Pour VCF, l'accompagnement de la fédération s'est traduit par la mise en place d'un support exceptionnel d'appel de cotisation pour le compte de la région et par la clarification de certains enjeux liés à nos fédérations adhérentes : utilisation de la marque, exclusivité d'une seule fédération reconnue par VCF par région, primauté de la décision démocratique favorisant l'organisation la plus représentative.

En région Auvergne Rhône Alpes, la section a également été accompagnée exceptionnellement en 2025 pour palier à l'absence d'animation locale et à des tensions apparues avec les équipes administratives de LCA ARA.

Ces deux accompagnements exceptionnels sont limités à une phase de transition pour l'année 2025. 2026 doit voir un retour à la normale du fonctionnement de ces deux régions.

L'année 2025 a également été marquée par plusieurs évolutions au sein de l'équipe VCF. En mars 2025, Charles Guillaume, responsable juridique des Vignerons Coopérateurs de France, a quitté ses fonctions et a été remplacé par Paul Monchecourt, juriste issu du Pôle Animal de La Coopération Agricole. En novembre, Marilène Gomes, responsable des affaires sociales, a également quitté l'organisation. Son remplacement temporaire a été assuré par Paul Monchecourt jusqu'à l'arrivée de Mathilde Chaplot, qui a rejoint l'équipe en janvier 2026.

TEMPS FORTS 2025

FÉVRIER : SIA 2025

Du 22 février au 02 mars 2025, événement incontournable agricole pour permettre de valoriser la coopération viticole auprès des médias et des institutions, rencontrer les décideurs politiques, les partenaires institutionnels et acteurs de la filière pour défendre les intérêts collectifs.

JUILLET : Congrès VCF à Paris et accord de durabilité

Du 1er au 3 juillet 2025, à Paris, le congrès VCF était construit autour du thème « Vignerons Coopérateurs : anticiper et agir pour une viticulture durable ». La ministre de l'Agriculture était présente lors de la séance plénière.

A cette même période, VCF a initié un accord de durabilité pour garantir une rémunération équitable aux producteurs de vins bio et HVE, malgré un contexte de crise. La décision a été déclarée favorable par la Commission Européenne et le chef de l'unité responsable du dossier à la DG CONCURRENCE était présent au congrès VCF pour débattre du sujet.

OCTOBRE : European Wine Day à Strasbourg

En 2025, VCF a contribué à la création de l'association European Wine Day dont il est un des membres fondateurs en lien avec l'AREV, Farm Europe et Itervitis. Cette association vise à renforcer les échanges européens et promouvoir l'avenir du vin dans l'Union Européenne et nos sociétés. L'évènement a lieu le 21 octobre 2025 à Strasbourg sous le thème « L'AVENIR DU VIN EUROPÉEN EN JEU ».

Pour en savoir plus, consultez
notre rapport d'activité en ligne



LA COOPÉRATION AGRICOLE
VIGNERONS COOPÉRATEURS

www.lacooperationagricole.coop

